

SYMEVAD

# Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2025

## Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été votés le 31 mars 2025 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 10 mars 2025 en Comité Syndical.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté, la section de fonctionnement intégrant principalement les recettes et dépenses de gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en € HT.

## Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'**exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un Centre de Tri des déchets d'emballages ménagers (CdT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un Centre de Valorisation Organique des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo jusqu'au 31 mai 2023.

### **I - Budget primitif « énergie renouvelable » 2025 avec reprise anticipée des résultats 2024**

Ce budget annexe (Service Public à caractère Industriel et Commercial - SPIC) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON, ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

#### **A - Les résultats anticipés 2024**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	0,30		418 398,64		418 398,94
Opérations de l'exercice	1 756 086,86	1 803 481,40	770 220,68	1 273 795,53	2 526 307,54	3 077 276,93
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>47 394,54</b>		<b>503 574,85</b>	<b>- 550 969,39</b>	
Totaux	1 756 086,86	1 803 481,70	770 220,68	1 692 194,17	2 526 307,54	3 495 675,87
<b>Résultats de clôture</b>		<b>47 394,84</b>		<b>921 973,49</b>		<b>969 368,33</b>
Restes à réaliser					-	
Totaux cumulés	1 756 086,86	1 803 481,70	770 220,68	1 692 194,17	2 526 307,54	3 495 675,87
<b>Résultats définitifs</b>		<b>47 394,84</b>		<b>921 973,49</b>		<b>969 368,33</b>

Les résultats provisoires 2024 pour le budget « Énergie renouvelable » sont les suivants :

- ➔ Section d'exploitation : 47 394,84 €
- ➔ Section d'investissement : 921 973,49 €.

Ces résultats provisoires sont repris dans le vote du budget primitif 2025.

## B – Budget primitif 2025 : la section d'exploitation

DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général	6288	Prestations diverses panneaux et droit aux réseaux	1 200.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	7588	Revente électricité 2025	- €
65 - Autres charges de gestion courante	6588	Arrondis de TVA	5.00 €		7588	Revente Biométhane 2025	1 550 000.00 €
66 - Charges financières	66111	Intérêts des emprunts	107 547.29 €	Total chapitre 75			1 550 000.00 €
	66112	ICNE	- 243.00 €	Total des recettes réelles			1 550 000.00 €
Total chapitre 66			107 304.29 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	777	Quote-part de subvention	- €
67 - Charges exceptionnelles	672	Reversement au budget principal	1 120 487.51 €	Total des recettes d'ordre			- €
Total des dépenses réelles			1 228 996.80 €	Excédent reporté 002			47 394.84 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811	Dotations aux amortissements et provisions (DAP)	368 398.04 €				
023 - Virement à la section d'investissement			- €				
Total des dépenses d'ordre			368 398.04 €				
TOTAL			1 597 394.84 €	TOTAL			1 597 394.84 €

Un budget primitif 2024 équilibré à hauteur **1 597 394.84 €** pour la section d'exploitation en dépenses et en recettes.

Afin de mieux comprendre le budget 2025, « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières 2025 en dépenses et en recettes.

### ➤ La section d'exploitation du budget primitif 2025 par filière d'énergie

DEPENSE D'EXPLOITATION							RECETTE D'EXPLOITATION						
CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
011	- €	0%	1 200.00 €	0%	1 200.00 €	0%	75	1 550 000.00 €	97%	- €	0%	1 550 000.00 €	97%
65	5.00 €	0%	- €	0%	5.00 €	0%	R-Réelles	1 550 000.00 €		- €		1 550 000.00 €	97%
66	85 971.31 €	5%	21 332.98 €	1%	107 304.29 €	7%	042	- €	0%	- €	0%	- €	0%
67	1 120 487.51 €	70%	- €	0%	1 120 487.51 €	70%	R-ordre	- €		- €	0%	- €	0%
D-Réelles	1 206 463.82 €	77%	22 532.98 €	87%	1 228 996.80 €	77%	002	21 463.82 €	1%	25 931.02 €	100%	47 394.84 €	3%
042	365 000.00 €	23%	3 398.04 €	0%	368 398.04 €	23%							
023	- €	0%	- €		- €	0%							
D-Ordre	365 000.00 €	23%	3 398.04 €	13%	368 398.04 €	23%							
TOTAL	1 571 463.82 €	98%	25 931.02 €	2%	1 597 394.84 €	100%	TOTAL	1 571 463.82 €	98%	25 931.02 €	2%	1 597 394.84 €	100%

➔ 98 % du budget énergie renouvelable concerne la partie biométhane

➔ 2 % du budget énergie renouvelable concerne la partie électricité

En neutralisant le reversement au budget principal (D-67), qui est la contraction des produits et des charges de la section d'exploitation, **les dépenses de la section d'exploitation 2025** sont constituées principalement de dépenses d'ordres (042-Amortissement) soit 77 %, et de charges financières (D-66) pour 23 %.

**Les recettes d'exploitation** du budget « énergie » 2025, quant à elles sont composées exclusivement (hors excédent n-1) de revente d'énergie, et uniquement pour la partie biométhane sur l'année 2025 (pas de production d'électricité sur 2025).

## Les faits marquants sur l'année 2024-2025

- Sur la production d'électricité renouvelable

Dans le cadre du budget primitif 2025, il n'est pas prévu de produire d'électricité sur l'année 2025 (R-75). En effet, sur la fin de l'année 2023, la centrale photovoltaïque existante (ancien bâtiment) a dû être arrêtée pour des questions de sécurité incendie, au regard de l'audit de sécurité réalisé par un expert indépendant concluant à un risque majeur d'incendie en cas de maintien en fonctionnement. Les opérations comptables de réforme de cet équipement ont été constatées sur l'exercice 2024 (D-042), impactant ainsi temporairement le reversement au budget principal de cette même année.

- Reversement au budget principal CA 2024 : 361 737.61 €
- Reversement au budget principal BP 2025 : 1 120 487.51 €

En 2024, le SYMEVAD a engagé une étude visant à mener une réflexion tant sur le remplacement de la centrale existante que sur les possibilités d'implantation d'une nouvelle centrale sur la toiture du bâtiment en construction qui abritera le nouveau centre de tri des emballages.

A la lecture des chiffrages communiqués lors du 1er trimestre 2025 et des montants à investir, il ne sera finalement retenu de n'implanter que des panneaux solaires sur la toiture du nouveau bâtiment lors de l'année 2025. La production d'électricité interviendra lors de l'exercice 2026, avec une partie majoritaire en autoconsommation pour le fonctionnement de la nouvelle chaîne de tri.

- Sur la production de Biométhane renouvelable injecté dans le réseau GRDF

Des recettes liées à l'injection de biométhane en augmentation de 5 % (chapitre R-75), par rapport à l'exécution 2024. Cela résulte d'une augmentation attendue des volumes de biométhane injectée d'environ 8 % liée à l'absence d'arrêt technique prolongé en 2025 (pour rappel, environ 3 semaines de non-production en 2024 lors de l'arrêt technique de maintenance d'octobre) associé à un tarif d'achat en légère baisse (- 3,16 %) lors de la révision de janvier 2025 (attention, ce tarif sera à nouveau révisé en juillet 2025).

Ainsi, le budget énergie, au titre de l'année 2024, participe au financement du budget principal à hauteur **1 120 487.51 €**

NB : Attention, pour la partie TVME, et pour l'injection du biométhane, il n'y a pas de charges associées dans le budget (personnel, cout d'exploitation). Ces coûts ne peuvent être individualisés du reste de l'exploitation du TVME et sont donc intégrés dans le budget principal (contrat d'exploitation).

### ➤ L'évolution de la section d'exploitation

DEPENSE				RECETTE			
Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	4 400.00 €	930.31 €	1 200.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 450 300.00 €	1 470 741.41 €	1 550 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.00 €	- €	5.00 €	77 - Produits exceptionnels	- €	654.57 €	- €
66 - Charges financières	119 660.00 €	119 623.41 €	107 304.29 €	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 450 300.00 €</b>	<b>1 471 395.98 €</b>	<b>1 550 000.00 €</b>
67 - Charges exceptionnelles	361 737.61 €	361 737.61 €	1 120 487.51 €	042 - Opérations d'ordre	335 698.38 €	332 085.42 €	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>485 799.61 €</b>	<b>482 291.33 €</b>	<b>1 228 996.80 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>335 698.38 €</b>	<b>332 085.42 €</b>	<b>- €</b>
042 - Opérations d'ordre	1 300 199.07 €	1 273 795.53 €	368 398.04 €	Excédent reporté 002	0.30 €	0.30 €	47 394.84 €
O23-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 300 199.07 €</b>	<b>1 273 795.53 €</b>	<b>368 398.04 €</b>				
<b>Total</b>	<b>1 785 998.68 €</b>	<b>1 756 086.86 €</b>	<b>1 597 394.84 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 785 998.68 €</b>	<b>1 803 481.70 €</b>	<b>1 597 394.84 €</b>

Les principales évolutions ont été évoquées dans les paragraphes précédents.

## C – Budget primitif 2025 : La section d'investissement

DEPENSE				RECETTE				
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant	
21-Immobilisations corporelles	2188	Centrale photovoltaïque nouveau bâtiment	204 000.00 €	Total des recettes réelles				- €
	2138	Refection toiture centre de tri	500 000.00 €	040-Opérations d'ordre entre sections	28138	DAP TVME	20 000.00 €	
Total chapitre 21			704 000.00 €		28157	DAP TVME	345 000.00 €	
16-Emprunts	1641	Remboursement de la dette en capital	435 855.26 €		28188	DAP CT	3 398.04 €	
Total des dépenses réelles			1 139 855.26 €	Total chapitre 040				368 398.04 €
040-Opérations d'ordre entre sec	13911	Amortissement subvention	- €	021-Virement de la saction de focntionnement				- €
Total des dépenses d'ordre			- €	Total des recettes d'ordre				368 398.04 €
				001-Résultat d'investissement reporté 2024				921 973.49 €
TOTAL			1 139 855.26 €	TOTAL				1 290 371.53 €

Dans le cadre du budget primitif 2025, une section d'investissement en suréquilibre de plus **150 K€** (R > D) liée en partie à l'excédent d'investissement reporté 2023 qui n'est pas consommé dans son intégralité. (Chapitre R-002).

### ➤ La section d'investissement du budget primitif 2025 par filières d'énergies

DEPENSE D'INVESTISSEMENT						RECETTE D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRE	BIOMETHANE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
21	- €	0%	704 000.00 €	62%	704 000.00 €	62%	R-Réelles	- €	0%	- €	0%	- €	0%
16	375 000.00 €	33%	60 855.26 €	5%	435 855.26 €	38%	040	365 000.00 €	28%	3 398.04 €	0%	368 398.04 €	29%
D-Réelles	375 000.00 €	100%	764 855.26 €	100%	1 139 855.26 €	100%	021	10 000.00 €	3%	- 10 000.00 €		- €	0%
040	- €	0%	- €	0%	- €	0%	R-ordre	375 000.00 €	100%	- 6 601.96 €	-1%	368 398.04 €	29%
D-Ordre	- €	0%	- €	0%	- €		001	- €	0%	921 973.49 €	101%	921 973.49 €	71%
TOTAL	375 000.00 €	33%	764 855.26 €	67%	1 139 855.26 €	100%	TOTAL	375 000.00 €	29%	915 371.53 €	71%	1 290 371.53 €	100%

Sur l'année 2025, la structure de la section d'investissement **en dépenses**, est composée de **62 % de dépenses réelles d'équipement** (chapitre D-21) qui se décomposent de la manière suivante :

- Nouvelle centrale photovoltaïque nouveau bâtiment centre de tri : 200 K€
- Rénovation de la toiture de l'ancien de tri : 500 K€
- Divers centres de tri : 4000 €

Concernant la rénovation de la toiture de l'ancien centre de tri, un audit technique est en cours mais ne donnera ses conclusions qu'après le vote du budget.

**Les autres dépenses** qui constituent 38 % de cette section, se rapportent au remboursement de la dette en capital (D-16).

En neutralisant l'excédent d'investissement N-1 (chapitre R-001), **les recettes d'investissement** sont exclusivement constituées **d'écritures d'ordre**, et principalement d'écritures liées aux amortissements comptables (R-040).

### Les faits marquants sur l'année 2025

- Installation d'une centrale photovoltaïque sur le nouveau bâtiment du centre de tri d'une puissance d'environ 166 KWc implantée en 2025. Une mise en service industrielle programmée en début d'année 2026.
- Travaux de rénovation de la toiture de l'ancien centre de tri sur l'année 2025 (audit technique en cours).
- Aucun investissement de panneaux photovoltaïques pour le bâtiment existant, en raison d'un coût jugé trop élevé.
- Aucun investissement pour la partie biométhane.

### D – L'état de la dette du budget énergie renouvelable 2025

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2025			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
Crédit foncier	1 250 000 €	20 ans	Taux fixe 4,99 %	425 987 €	60 855 €	21 552 €	82 407 €	365 132 €
N° 1015 704 P-Panneaux photovoltaïques-CT		05/12/2011 au 05/12/2031						
Crédit agricole	7 500 000 €	20 ans	Taux fixe 2,35 %	3 750 000 €	375 000 €	85 995 €	460 995 €	3 375 000 €
N° C08232-Biométhane-TVME		30/03/2015 au 29/09/2034						
<b>TOTAL BUDGET ENERGIE</b>	<b>8 750 000 €</b>			<b>4 175 987 €</b>	<b>435 855 €</b>	<b>107 547 €</b>	<b>543 403 €</b>	<b>3 740 132 €</b>

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à 4.175 M€, et atteindra 3.740 M€ au 31 décembre 2025.

#### Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif 2025 « énergie renouvelable »

- Installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur le nouveau bâtiment d'une puissance d'environ 166 KWc, et rénovation de la toiture sur l'ancien bâtiment sur l'exercice 2025
- Autofinancement de l'ensemble de ces dépenses d'équipements
- Aucune production d'électricité sur l'année 2025
- Légère hausse des recettes liées à l'injection de biométhane en 2025
- Augmentation du reversement au budget principal par rapport à l'année 2024 soit + 758 K€

## II – Budget primitif principal 2025 avec reprise anticipée des résultats 2024

### A - Les résultats anticipée 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 846 945.27		1 247 751.95		4 094 697.22
Opérations de l'exercice	36 794 167.38	35 960 000.94	16 045 980.00	15 637 671.46	52 840 147.38	51 597 672.40
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>- 834 166.44</b>	<b>408 308.54</b>		<b>1 242 474.98</b>	
Totaux	36 794 167.38	38 806 946.21	16 045 980.00	16 885 423.41	52 840 147.38	55 692 369.62
<b>Résultats de clôture</b>		<b>2 012 778.83</b>		<b>839 443.41</b>		<b>2 852 222.24</b>
Restes à réaliser			1 218 983.82		1 218 983.82	-
Totaux cummulés	36 794 167.38	38 806 946.21	17 264 963.82	16 885 423.41	54 059 131.20	55 692 369.62
<b>Résultats définitifs</b>		<b>2 012 778.83</b>	<b>379 540.41</b>			<b>1 633 238.42</b>

Un excédent de fonctionnement hors affectation provisoire de 2 012 778.83 € à fin 2024.

Un excédent d'investissement hors affectation provisoire de – 379 540.41 € à fin 2024 (RAR inclus).

Après affectation (1068) de résultat 2024, les résultats provisoires reportés dans le budget primitif 2025 seront les suivants :

- ➔ Un excédent de fonctionnement 2024 (002) = **1 633 238.42 €**
- ➔ Un excédent d'investissement 2024 (001) = **839 443.41 € (hors RAR 2024)**

### B – Budget primitif 2025 : La section de fonctionnement

Dépense	BP 2025	Recette	BP 2025
011 - Charges à caractère général	32 538 450.73 €	013 - Atténuations de charges	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 034 230.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	5 334 553.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	351 990.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	31 809 654.83 €
66 - Charges financières	1 445 670.15 €	77 - Produits spécifiques	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	78-Reprise amortissements et provisions	- €
68-Dotations aux amortissements et aux provisions	690.00 €	Total des recettes réelles	37 144 207.83 €
Total des dépenses réelles	35 372 030.88 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586 611.25 €
023-Virement à la section d'investissement	122 458.48 €	Total des recettes d'ordre	586 611.25 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 869 568.14 €	002-Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	2 012 778.83 €
		Affectation de résultat 2024-1068	- 379 540.41 €
Total des dépenses d'ordre	3 992 026.62 €	Resultat de fonctionnement reporté	1 633 238.42 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>39 364 057.50 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>39 364 057.50 €</b>

Un budget primitif 2025 équilibré à hauteur **39 364 057.50 €** pour la section de fonctionnement 2025.

Afin de mieux comprendre le budget « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières 2025 en dépenses et en recettes, et les évolutions par rapport au budget précédent.

**a) Les principales dépenses de fonctionnement du budget primitif « principal » 2025 et l'évolution par rapport au BP 2024**

Chapitre	Article	BP 2025	BP 2024	% BP 2025	Evolution %
011 - Charges à caractère général		32 538 450.73 €	31 545 958.95 €	82.7%	
	<i>Dont 611-Traitements des déchets</i>	30 891 628.62 €	30 324 758.37 €	78.5%	1.9%
	<i>Dont 63512-Taxes foncières</i>	490 500.00 €	514 000.00 €	1.2%	-4.6%
	<i>Dont XXX divers</i>	1 156 322.11 €	707 200.58 €	2.9%	63.5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 034 230.00 €	1 036 705.00 €	2.6%	-0.2%
65 - Autres charges de gestion courante		351 990.00 €	294 553.00 €	0.9%	19.5%
	<i>653X-Indemnités élus et frais de mission</i>	64 000.00 €	64 000.00 €		
	<i>65748-Subventions versées</i>	24 300.00 €	25 800.00 €		
	<i>6583-Pénalités CSD TVME</i>	180 000.00 €	180 000.00 €		
	<i>65XXX</i>	83 690.00 €	24 753.00 €		
66 - Charges financières		1 445 670.15 €	1 320 915.91 €	3.7%	9.4%
67 - Charges exceptionnelles		1 000.00 €	1 000.00 €	0.0%	0.0%
68-Dotations aux amortissements et aux provisions		690.00 €	- €	0.0%	0.0%
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>35 372 030.88 €</b>	<b>34 199 132.86 €</b>	<b>89.9%</b>	<b>3.4%</b>
023-Virement à la section d'investissement		122 458.48 €	459 063.35 €	0.3%	-73.3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 869 568.14 €	3 298 555.29 €	9.8%	17.3%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 992 026.62 €</b>	<b>3 757 618.64 €</b>	<b>10.1%</b>	<b>6.2%</b>
	<b>Total des dépenses</b>	<b>39 364 057.50 €</b>	<b>37 956 751.50 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>3.7%</b>

Les dépenses liées aux **contrats de prestations de services** (article **611-traitements des déchets**) représentent **78.5%** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD (87.3 % des dépenses réelles) sur le BP 2024. Il s'agit de contrats pluriannuels :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Globalement, les charges 2025 relatives au traitement des déchets (D-611) évoluent de +1,9 % par rapport aux prévisions 2024. Cette augmentation résulte de plusieurs explications :

- Il est prévu une légère diminution des tonnages à traiter pour l'exercice 2025 (- 0,23 % hors déchets verts et - 1,33 % intégrant le déchets verts) compensée par les révisions de prix des marchés d'exploitation ou de prestations de service.
- La mise en service du nouveau centre de tri implique une externalisation des tonnages pendant quelques semaines, les emballages sont alors envoyés en région parisienne générant un surcoût ponctuel important à la fois lié au transport et au coût de tri pendant cette période (environ + 250 000 €)
- La nouvelle chaîne de tri va également générer une augmentation du « vide de tri » (c'est-à-dire la capacité à trier des emballages venant d'autres collectivités). Il est donc prévu de trier à partir du mois de juillet 2025 davantage de tonnages extérieurs, ce qui a un impact sur la facturation de l'exploitant du site. En contrepartie, des recettes de commercialisation de ce « vide de tri » sont attendues (voir recettes)

Ci-dessous un tableau synthétique reprenant l'évolution par filières de traitement de déchets pour les charges de prestations de service (611).

Filières	Article	BP 2025	BP 2024	Evolution €
<b>Traitement des ordures ménagères</b>		<b>18 140 757.25 €</b>	<b>18 467 067.37 €</b>	<b>- 326 310.12 €</b>
Exploitation TVME	611	14 982 305.87 €	14 997 470.37 €	- 15 164.50 €
Traitement des refus du TVME		3 158 451.38 €	3 469 597.00 €	- 311 145.62 €
<b>Traitement de la collecte sélective</b>		<b>5 389 558.00 €</b>	<b>4 550 417.00 €</b>	<b>839 141.00 €</b>
Exploitation centre de tri	611	5 091 208.00 €	4 240 137.00 €	851 071.00 €
Refus du centre de tri		298 350.00 €	310 280.00 €	- 11 930.00 €
<b>Traitement des déchets verts</b>		<b>887 892.44 €</b>	<b>939 009.00 €</b>	<b>- 51 116.56 €</b>
Exploitation CVO	611	887 892.44 €	939 009.00 €	- 51 116.56 €
<b>Traitement des encombrants hors déchèteries</b>		<b>459 968.00 €</b>	<b>514 360.00 €</b>	<b>- 54 392.00 €</b>
Exploitation ressourcerie	611	144 000.00 €	144 000.00 €	- €
Traitement des encombrants en porte en porte		205 968.00 €	280 360.00 €	- 74 392.00 €
Traitement des dépôts sauvages		110 000.00 €	90 000.00 €	20 000.00 €
<b>Traitement des déchets en déchèteries</b>		<b>6 013 452.93 €</b>	<b>5 853 905.00 €</b>	<b>159 547.93 €</b>
Rotations et transports des déchets en déchèteries	611	2 489 978.73 €	2 356 733.00 €	133 245.73 €
Traitement des encombrants en déchèteries		2 955 348.00 €	3 052 350.00 €	- 97 002.00 €
Traitement du bois en déchèteries		208 411.20 €	181 350.00 €	27 061.20 €
Traitement de l'amiante en déchèteries		28 050.00 €	28 260.00 €	- 210.00 €
Traitement des DMS en déchèteries		156 500.00 €	120 000.00 €	36 500.00 €
Traitement des gravats en déchèteries		175 165.00 €	115 212.00 €	59 953.00 €
<b>Total 611-Traitements des déchets</b>		<b>30 891 628.62 €</b>	<b>30 324 758.37 €</b>	<b>566 870.25 €</b>

Les autres **charges diverses à caractère général** (chapitre 011) augmentent quant à elles de 425 K€.

- La mise en réserve supplémentaire (provision) du plafonnement (10 %) des pénalités accordées par la CAHC pour dépassement des rejets d'azote prévus dans la CSD : + 148 K€
- Des nouvelles études notamment pour le TVME (Evolution technique, évolution contractuelle, exploitation en régie, enjeux d'une fermeture), ainsi qu'une étude portant sur la création d'une chaufferie CSR sur le secteur d'Hénin-Beaumont est également envisagée : + 222 K€
- Un besoin supplémentaire des services supports, et notamment pour le service communication (+70 K€)

En effet, plusieurs projets de communication d'importance seront mis en œuvre en 2025 :

- ✓ Mise en place d'une solution numérique (application « mes déchets ») pour le compte des 3 intercommunalités
- ✓ Une opération « du tri dans ma penderie » relative à la collecte des textiles.
- ✓ Une opération « trier, c'est bien, réduire c'est mieux » qui prévoit des opérations de promotion du tri et de la prévention via des spots cinéma, etc.

Ces projets sont partiellement financés par certains éco-organismes (LEKO et Refashion). L'objectif de cette communication est d'augmenter les flux recyclables vers la collecte sélective au profit d'une baisse des OMR

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les « **D-042 amortissements** » (9.8 %) et les « **D-66 charges financières** » (3.5%). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts (Frais financiers-FF) des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Ces deux postes de dépenses progressent respectivement de **17.3 % et 9.4 %** par rapport au BP 2024. Cette augmentation est liée principalement à la fin des travaux (juin 2025) des extensions des consignes pour le centre. (Environ 20.15 M€ d'investissement pour 16.23 M€ d'emprunt contractualisé).

- Amortissements comptables : 6/12 d'amortissements comptables (prorata temporis)
- FF : Début du remboursement de la dette en année pleine pour l'emprunt contracté auprès de la banque des territoires (6.29 M€) et 1 semestre pour l'emprunt obtenu auprès de la banque postale (9.94 M€)

Les **charges de personnels (D-012) et autres charges de gestion courante (D-65)** constituent **3.5 %** des charges totales, avec une augmentation de l'ordre de 55 K€ par rapport à l'exercice précédent.

**En résumé, et pour la partie évolution des dépenses de fonctionnement 2025-2024, on note une progression des charges budgétaires de l'ordre de 3.7 %.**

**b) Les principales recettes de fonctionnement du budget primitif « principal » 2025 et l'évolution par rapport au BP 2024**

Chapitre	Article	BP 2025	BP 2024	% BP 2025	Evolution %
013 - Atténuations de charges				0.0%	
74 - Dotations, subventions et participations		31 684 996.32 €	30 705 540.11 €	80.5%	3.2%
	74758-Participations des agglomérations membres	26 350 443.32 €	25 565 540.11 €	66.9%	3.1%
	747888-Soutiens des éco-organismes	5 295 000.00 €	5 140 000.00 €	13.5%	3.0%
75 - Autres produits de gestion courante		5 459 211.51 €	3 899 929.61 €	13.9%	40.0%
	75861-Reversement du budget énergie	1 120 487.51 €	201 737.61 €	2.8%	455.4%
	75888-Valorisations matériaux	2 382 415.00 €	2 484 955.00 €	6.1%	-4.1%
	75888-Facturation vide de tri	1 905 549.00 €	1 191 517.00 €	4.8%	59.9%
	75888-Divers	50 760.00 €	21 720.00 €	0.1%	133.7%
77 - Produits spécifiques		- €		0.0%	
78-Reprise amortissements et provisions		- €		0.0%	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>37 144 207.83 €</b>	<b>34 605 469.72 €</b>	<b>94.4%</b>	<b>7.3%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		586 611.25 €	504 336.51 €	1.5%	16.3%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>586 611.25 €</b>	<b>504 336.51 €</b>	<b>1.5%</b>	<b>16.3%</b>
002-Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		1 633 238.42 €	2 846 945.27 €	4.1%	-42.6%
<b>Total des recettes</b>		<b>39 364 057.50 €</b>	<b>37 956 751.50 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>3.7%</b>

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- **Les participations** (article R-74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **66.9 %**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. La manière de les calculer est définie par les statuts du SYMEVAD. Ainsi, sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets). En neutralisant les écritures d'ordre, et le résultat de l'année antérieure, les contributions des EPCI représentent 70.9 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les participations 2025 évoluent de + 3.1 % soit 784 K€ par rapport à l'année 2024, malgré une diminution (- 428 K€) du coût net prévisionnel 2025 par rapport au BP 2024. Le montant supplémentaire sollicité auprès des EPCI, est lié principalement à la variation du résultat de fonctionnement entre 2023 et 2024

- Résultat de fonctionnement 2023 : 2 846 945.27 €
- Résultat de fonctionnement 2024 : 1 633 238.42 €
- Variation 2024-2023 = - 1 213 706.85 €

Le détail de la participation 2025 par agglomérations, sera évoqué dans la partie « coûts nets par services ».

→ **Les soutiens des Eco-organismes** (article R-747888) : LEKO, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.5 %**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

*Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 772 €/tonne.*

Les soutiens inscrits au BP 2025 progressent de + 3 % par rapport au BP précédent, soit 155 K€ de produits supplémentaires. Cette augmentation s'explique par l'amélioration du tri des emballages sur la nouvelle chaîne de tri générant des soutiens LEKO en augmentation. Sur toutes les autres REP, nous avons maintenu un niveau de soutien équivalent à 2024.

Attention, la plupart du temps, il y a un décalage d'un an entre le versement des soutiens et les périodes considérées (versement en 2025 sur les tonnages recyclés en 2024). De plus, plusieurs REP majeures sont en phase de démarrage ou de reconfiguration (PMCB ou DAE par exemple). En conséquence, nous avons très peu de visibilité sur les modalités de calcul et de versements sur quelques filières pour 2025. Le gel des recettes sur ces flux est donc une précaution.

→ **Les recettes de revente de matériaux : 6.1 %**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient en théorie de prix plancher.

Une baisse de ces recettes de l'ordre de 4,1 % est attendue en 2025 comparée aux prévisions 2024, soit – 103 K€. Cette estimation est faite au regard de l'évolution des cours des principaux matériaux sur ces derniers mois avec une tendance générale à la baisse (papier, carton, PEHD), voire en forte chute pour ce qui concerne le verre (prix de reprise divisé par 3 entre janvier et décembre 2024).

Ces baisses de cours des matériaux sont néanmoins compensées par des performances améliorées au niveau de la nouvelle chaîne de tri (+ 10 % d'acier et d'aluminium et amélioration de la qualité du papier).

→ **Les recette de vide de tri : 4.8 %**

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Actuellement et depuis plusieurs années, nous accueillons des emballages provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault (environ 500 tonnes/mois en 2024).

En 2025, il est prévu une baisse sensible de ces apports au 1<sup>er</sup> semestre du fait de l'arrêt de l'ancienne chaîne de tri à partir d'avril puis de la montée en charge progressive de la nouvelle chaîne de tri. En revanche, à partir de juillet 2025 et le fonctionnement attendu de la nouvelle ligne au régime nominal, nous avons prévu d'accueillir entre 950 et 1000 tonnes d'emballages/mois.

En conséquence, les recettes attendues sur ce poste en 2025 sont en nette augmentation par rapport aux crédits ouverts sur 2024 (+ 59.9 %), soit + 714 K€.

**En résumé, les coûts nets prévisionnels de fonctionnement globaux 2025 du syndicat diminuent par rapport aux prévisions 2024 de l'ordre de 428 K€, tandis que les participations des agglomérations membres 2025 augmentent de + 784 K€, afin de palier la variation du résultat de fonctionnement (R-002) 2024-2023 négative de -1.213 M€**

**c) Les coûts nets 2025 par filières de traitement (ou services) et les participations des EPCI membres**

La présentation des coûts nets (dépenses - recettes) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Les tableaux présentés ci-dessous permettent ainsi de connaître le coût pour chaque filière de traitement ou services (hors excédent et contribution) ainsi que la répartition par agglomérations membres.

Pour rappel, la répartition des flux financiers entre les territoires se fait à partir de deux clés de répartition :

- **Aux tonnages** prévisionnels propres à chaque EPCI pour les charges et produits liés à des prestations d'exploitation et de traitement de déchets.
- **A l'habitant** pour toutes les autres charges et produits (Masse salariale, frais financiers, amortissements comptables, etc....)

**A noter, que certaines charges peuvent être imputées directement à un territoire** car il s'agit de traiter des gisements exclusifs n'existant pas sur les autres territoires (exemples non exhaustifs : dépôts sauvages CAHC, collecte en PAP des encombrants DA, collecte des bornes à verre CCOM, etc...)

**La répartition des dépenses 2025**

	BP 2025	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	22 329 139 €	9 203 493 €	10 362 680 €	2 762 966 €
Traitement collecte sélective	7 126 734 €	2 763 456 €	3 395 581 €	967 696 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	608 449 €	294 882 €	284 863 €	28 704 €
Traitement des déchets verts	1 516 922 €	530 262 €	723 101 €	263 559 €
Traitement des déchets en déchetteries	6 028 072 €	2 130 202 €	2 667 576 €	1 230 293 €
Service prévention	358 781 €	141 852 €	168 496 €	48 433 €
Service communication	208 315 €	82 362 €	97 832 €	28 121 €
Service général	1 065 188 €	421 146 €	500 248 €	143 794 €
<b>Total dépenses hors virement investissement</b>	<b>39 241 599 €</b>	<b>15 567 654 €</b>	<b>18 200 378 €</b>	<b>5 473 567 €</b>

**La répartition des recettes 2025**

	BP 2025	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	1 569 622 €	620 585 €	737 148 €	211 889 €
Collecte sélective	8 466 726 €	3 309 312 €	4 002 100 €	1 155 314 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	60 994 €	29 511 €	24 089 €	7 394 €
Traitement des déchets verts	- €	- €	- €	- €
Traitement des déchets en déchetteries	1 199 500 €	491 855 €	515 985 €	191 660 €
Service prévention	4 200 €	1 661 €	1 972 €	567 €
Service communication	46 333 €	18 319 €	21 760 €	6 255 €
Service général	33 000 €	13 047 €	15 498 €	4 455 €
<b>Total recettes hors excédent</b>	<b>11 380 376 €</b>	<b>4 484 290 €</b>	<b>5 318 553 €</b>	<b>1 577 534 €</b>

## La répartition du coût net 2025 hors participations et excédent N-1

### Répartition du coût net BP 2025

	BP 2025	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	20 759 517 €	8 582 908 €	9 625 533 €	2 551 077 €
Traitement collecte sélective	- 1 339 993 €	- 545 856 €	- 606 520 €	- 187 617 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	547 455 €	265 371 €	260 774 €	21 310 €
Traitement des déchets verts	1 516 922 €	530 262 €	723 101 €	263 559 €
Traitement des déchets en déchetteries	4 828 572 €	1 638 347 €	2 151 591 €	1 038 633 €
Service prévention	354 581 €	140 191 €	166 523 €	47 866 €
Service communication	161 982 €	64 043 €	76 072 €	21 867 €
Service général	1 032 188 €	408 098 €	484 750 €	139 339 €
<b>Coût net de traitement hors participation</b>	<b>27 861 223 €</b>	<b>11 083 364 €</b>	<b>12 881 825 €</b>	<b>3 896 033 €</b>
Virement à la section d'investissement	122 458 €	48 417 €	57 511 €	16 531 €
<b>Coût net de traitement hors participation</b>	<b>27 983 682 €</b>	<b>11 131 781 €</b>	<b>12 939 336 €</b>	<b>3 912 565 €</b>

Pour rappel, la répartition du coût net 2024 :

### Répartition du coût net BP 2024

	BP 2024	CAHC	DA	CCOM
Traitement des OMR	21 515 461 €	8 871 760 €	10 033 390 €	2 610 312 €
Traitement collecte sélective	- 2 274 407 €	- 909 583 €	- 1 044 613 €	- 320 211 €
Traitement des encombrants (hors déchetteries)	603 649 €	242 054 €	329 077 €	32 518 €
Traitement des déchets verts	1 766 990 €	555 601 €	920 526 €	290 863 €
Traitement des déchets en déchetteries	4 796 919 €	1 689 762 €	2 024 599 €	1 082 558 €
Service prévention	448 975 €	178 419 €	210 486 €	60 070 €
Service communication	101 775 €	40 445 €	47 714 €	13 617 €
Service général	994 060 €	395 032 €	466 029 €	132 999 €
<b>Coût net de traitement hors participation</b>	<b>27 953 422 €</b>	<b>11 063 489 €</b>	<b>12 987 208 €</b>	<b>3 902 725 €</b>
Virement à la section d'investissement 023	459 063 €	182 428 €	215 215 €	61 420 €
<b>Coût net de traitement hors participation</b>	<b>28 412 485 €</b>	<b>11 245 917 €</b>	<b>13 202 423 €</b>	<b>3 964 145 €</b>

Un coût net prévisionnel de traitement des déchets 2025 qui s'élève à **27 861 223 €** (hors virement à la section d'investissement), soit une diminution de **0.3 % (-92 K€)** du coût de traitement des déchets par rapport aux prévisions budgétaires 2024. En intégrant le virement à la section d'investissement, la variation 2025-2024 s'élève à **-428 K€**

## Le financement du coût net 2025

Le financement du coût net de fonctionnement 2025, s'opère de la manière suivante :

	TOTAL	CAHC	DA	CCOM
D-Coût net de fonctionnement 2025	27 861 223.26 €	11 083 364.42 €	12 881 825.39 €	3 896 033.45 €
D-Virement à la section d'investissement 2025	122 458.48 €	48 416.68 €	57 510.66 €	16 531.14 €
D-Coût net à financer	27 983 681.74 €	11 131 781.11 €	12 939 336.05 €	3 912 564.59 €
R-Excédent de fonctionnement 2024	1 633 238.42 €	644 453.58 €	772 498.34 €	216 286.20 €
D-Coût net hors financer hors participations	26 350 443.32 €	10 487 327.52 €	12 166 837.71 €	3 696 278.39 €
<b>Participation HT des agglomérations membres</b>	<b>26 350 443.32 €</b>	<b>10 487 327.52 €</b>	<b>12 166 837.71 €</b>	<b>3 696 278.39 €</b>

NB : Dans le cadre du BP 2025, la répartition de l'excédent 2024 au niveau des agglomérations membres est effectuée au prorata de la population.

## Les participations des EPCI membres 2025

Les participations des communautés membres sont, en quelque sorte, la variable d'équilibre du budget du syndicat. En effet, le SYMEVAD, à un budget sans fiscalité propre (aucun impôt levé), dès lors les contributions viennent couvrir la différence entre les dépenses et les recettes.

Ci-dessous, les montant des contributions HT/ TTC 2025 qui seront sollicitées, avec l'évolution par rapport à l'année 2024.

	TOTAL	CAHC	DA	CCOM
Participation HT 2025	26 350 443.32 €	10 487 327.52 €	12 166 837.71 €	3 696 278.39 €
Participation HT 2024	25 565 540.11 €	10 119 077.65 €	11 861 700.76 €	3 584 761.70 €
Evolution HT 2025 / 2024	784 903.21 €	368 249.87 €	305 136.95 €	111 516.69 €
% Evolution HT 2025 / 2024	3.07%	3.64%	2.57%	3.11%
Participation TTC 2025	28 558 445.39 €	11 366 099.87 €	13 186 342.49 €	4 006 003.36 €
Participation TTC 2024	27 686 965.41 €	10 958 757.43 €	12 845 983.20 €	3 882 224.78 €
Evolution TTC 2025 / 2024	871 479.98 €	407 342.44 €	340 359.29 €	123 778.58 €
% Evolution TTC 2025 / 2024	3.15%	3.72%	2.65%	3.19%

L'évolution des contributions entre agglomérations membres, n'est pas similaire, cela s'explique par les tonnages retenus propres à chaque EPCI dans le cadre du budget primitif 2025.

## C- Le budget primitif 2025 : La section d'investissement

DEPENSE			RECETTE		
Chapitre	BP 2025	%	Chapitre	BP 2025	%
20 - Immobilisations incorporelles	39 000.00 €	52%	13 - Subventions d'investissement	1 819 200.00 €	15%
21 - Immobilisations corporelles	362 720.31 €		16-Emprunts	3 130 000.00 €	26%
23 - Immobilisations en cours (avec RAR 2024)	5 766 463.51 €		10-Affectation de résultat 2024	379 540.41 €	3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 405 415.37 €	29%	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>5 328 740.41 €</b>	<b>45%</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 573 599.19 €</b>	<b>81%</b>	O21-Virement de la section de fonctionnement	122 458.48 €	1%
040-Opérations d'ordre entre section	586 611.25 €	19%	040-Opérations d'ordre entre section	3 869 568.14 €	33%
041-Opérations patrimoniales	1 687 094.75 €		041-Opérations patrimoniales	1 687 094.75 €	14%
			<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>5 679 121.37 €</b>	<b>48%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 273 706.00 €</b>	<b>19%</b>	OO1-Résultat d'investissement N-1	839 443.41 €	7%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>11 847 305.19 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>11 847 305.19 €</b>	<b>100%</b>

Un budget primitif 2025 équilibré à hauteur **11 847 305.19€** pour la section d'investissement 2025

### a) Les principales dépenses d'investissement 2025

→ **Les dépenses réelles d'équipement 2025** (chapitre D-20 ; D-21 ; D-23) : **52 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements ou immobilisations incorporelles (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2025 :

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
Centre de tri	Travaux extensions des consignes de tri solde (avec RAR 2024)			5 766 463.51 €	5 766 463.51 €
	Refiltrage presse à balle		84 220.31 €		
	Achat de bacs pour la gestion des fine		20 000.00 €		
	Acquisition d'un bâtiment modulaire		10 000.00 €		
TVME	Néant				- €
Ressourcerie	Travaux divers- bâtiment et outils		10 000.00 €		10 000.00 €
CVO	Néant				- €
Bas de quai déchèteries	Contenaires divers		10 000.00 €		10 000.00 €
Service général	Matériels informatique		8 800.00 €		40 000.00 €
	Téléphones mobiles et fixes		1 200.00 €		
	Serveur informatique		30 000.00 €		
Service prévention	Matériels de compostage		130 000.00 €		145 000.00 €
	Aménagement arboretum		15 000.00 €		
Service communication	Video-trier ses déchets c'est bien en produire moins c'est mieux	3 000.00 €			82 500.00 €
	Développement application gérer mes déchets ( hors licence)	32 000.00 €			
	Vidéo pavillon de la communication	4 000.00 €			
	Aménagement du pavillon de la comunication		43 500.00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>39 000.00 €</b>	<b>362 720.31 €</b>	<b>5 766 463.51 €</b>	<b>6 053 963.51 €</b>

Les dépenses d'investissement 2025, concernent essentiellement, le fin travail lié aux extensions des consignes de tri du centre de tri (96 % des dépenses d'équipement 2025). Avec l'achèvement imminent des travaux des ECT, il nous est possible d'évaluer approximativement le coût total du projet :

Coût des travaux : **20.15 M€** dont 6.67 M€ pour la partie bâtiment et 12.98 M€ pour la partie process.

→ **Le remboursement en capital de la dette** (chapitre D-16) : **29 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

→ **Les opérations d'ordre** (chapitre D-040 et D-041) : **19 %**

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Chapitre D-O40 : Amortissement subvention d'équipement 2025 (recette en fonctionnement) : **586 K€**

Chapitre D-O41 : Récupération avance versée pour le marché ECT (recette en investissement) : **1.6 M€**.

**b) Les principales recettes d'investissement 2025**

→ **Les subventions d'équipement** (chapitre R-13) : **15 %**

Il s'agit principalement des subventions d'équipements qui seront versées dans les travaux relatifs aux extensions des consignes de tri au titre de l'année 2025 (1.760 M€).

Pour rappel, les subventions accordées dans le cadre de ce projet sont de **2.05 M**, dont 1.1 M€ pour l'ADEME, et 950 K€ pour CITEO.

→ **Les emprunts** (chapitre R-16) : **26%**

Il s'agit du solde de l'emprunt à mobiliser sur 2025, auprès de la banque postale dans le cadre des travaux des extensions des consignes de tri. Pour rappel les montants des emprunts contractualisés sur l'année 2023 pour les travaux des ECT :

- La banque des territoires : 6.29 M€ emprunt consolidé sur 2024.
- La Banque postale : 9.94 M€ dont 6.81 M€ en phase de mobilisation à fin 2024

 → **Les opérations d'ordre** (chapitre R-021 ; R-040 ; R-041) : **14 %**

Chapitre R-021 : Virement de la section de fonctionnement : **122 K€**. Ce virement à la section d'investissement, correspond au besoin d'équilibre réel pour le remboursement de notre dette en capital (financement par des ressources propres).

Chapitre R-040 : Ce poste concerne les amortissements comptables de notre actif immobilisé (une dépense en fonctionnement) : **3.869 M€**

Chapitre R-041 : Récupération avance versée pour le marché ECT (dépense en investissement) : **1.6 M€**.

**c) Etat de la dette budget primitif 2025**

L'encours de dette au 01/01/2025 s'élève à 42.02 M€ et s'établira à 38.61 M€ au 31/12/2025. En intégrant la dernière phase de mobilisation pour l'emprunt contracté obtenu auprès de la banque postale (9.94 M€) et qui interviendra lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, l'encours de dette atteindra 41.74 M€ en fin d'année 2025.

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exercice	Annuité 2025			CRD fin d'exercice
					Capital	Intérêt	Annuité	
<b>CENTRE DE COMPOSTAGE (CVO)</b>								
Banque Postale N° MON515804EUR-Vitry en Artois	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 %	1 597 500 €	90 000 €	27 835 €	117 835 €	1 507 500 €
Crédit agricole N°10000500058-Vitry en Artois	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 %	2 307 500 €	130 000 €	37 497 €	167 497 €	2 177 500 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523777EUR-Vitry en Artois	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 %	1 133 000 €	210 000 €	7 017 €	217 017 €	923 000 €
Caisse Française de financement Locale N°MON523779EUR-Vitry en Artois	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 %	929 500 €	68 000 €	22 241 €	90 241 €	861 500 €
<b>TOTAL EMPRUNT CVO</b>	<b>9 300 000 €</b>			<b>5 967 500 €</b>	<b>498 000 €</b>	<b>94 589 €</b>	<b>592 589 €</b>	<b>5 469 500 €</b>
<b>RESSOURCERIE</b>								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	82 510 €	40 249 €	3 292 €	43 541 €	42 261 €
<b>TOTAL EMPRUNT RESSOURCERIE</b>	<b>17 050 000 €</b>			<b>82 510 €</b>	<b>40 249 €</b>	<b>3 292 €</b>	<b>43 541 €</b>	<b>42 261 €</b>
<b>CENTRE DE TRI (CT)</b>								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 - N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 %	375 000 €	75 000 €	14 084 €	89 084 €	300 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 %	1 868 750 €	325 000 €	55 940 €	380 940 €	1 543 750 €
CDC Emprunt consolidé	6 290 000 €	25 ans 01/10/2024 au 01/10/2049	Taux variable Ilvret A + 0.4 %	6 290 000 €	163 649 €	190 995 €	354 645 €	6 126 351 €
Banque Postale Consolidation sur le 1er trimestre 2025 (9,94 M€)	6 810 000 €	15 ans	Taux fixe 3,69%	6 810 000 €	331 333 €	182 884 €	514 217 €	6 478 667 €
<b>TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI</b>	<b>21 100 000 €</b>			<b>15 343 750 €</b>	<b>894 983 €</b>	<b>443 903 €</b>	<b>1 338 886 €</b>	<b>14 448 767 €</b>
<b>TVME</b>								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 %	825 762 €	241 729 €	31 282 €	273 012 €	584 033 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable Ilvret A + 1 %	13 068 182 €	1 045 455 €	423 657 €	1 469 112 €	12 022 727 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 %	2 500 000 €	250 000 €	58 248 €	308 248 €	2 250 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 %	3 750 000 €	375 000 €	85 542 €	460 542 €	3 375 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 %	361 666 €	46 667 €	4 405 €	51 072 €	314 999 €
Caisse Française de financement Locale N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 %	120 000 €	13 333 €	1 644 €	14 977 €	106 667 €
<b>TOTAL EMPRUNT TVME</b>	<b>39 400 000 €</b>			<b>20 625 610 €</b>	<b>1 972 184 €</b>	<b>604 779 €</b>	<b>2 576 963 €</b>	<b>18 653 426 €</b>
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>70 500 000 €</b>			<b>42 019 370 €</b>	<b>3 405 415 €</b>	<b>1 146 564 €</b>	<b>4 551 979 €</b>	<b>38 613 955 €</b>

### **Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « principal » 2025**

- Une évolution (BP2025 -BP2024) du coût net de traitement à financer (hors participations et excédent n-1) qui reste stable (- 0,3 %), et même diminue (- 1,51 %) en intégrant le virement à la section d'investissement
- Des participations 2025 qui augmentent globalement par rapport à l'année 2024 : + 3,15 % en €HT (+ 784 K€ HT)
- Une variation de l'excédent de fonctionnement entre 2025 et 2024 (- 1 213 K€), qui explique cette augmentation des participations
- Finalisation de la phase travaux et mise en service pour les extensions des consignes de tri en juillet 2025 nécessitant un détournement des emballages du SYMEVAD pendant plusieurs semaines vers la région parisienne
- Forte hausse du versement du budget général vers le budget principal sur l'année 2025 (conséquence de la réforme de la centrale photovoltaïque réalisée en 2024)